

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

MB/PA  
N° 2023 - 96

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : **18 juillet. 2023**

**APPROBATION DU  
PROCES-VERBAL DE LA  
RÉUNION DU 21 JUIN 2023**

**PRÉSENTS** : André MIR, Jacques SALAT, René DARAN, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU, Jacques ROCA, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR,

**ABSENTS/EXCUSÉS** : Philippe AIZIER (procuration à René DARAN), Aline NARS (procuration à André. MIR), Hélène GUIOUNET (procuration à Jacques ROCA),

**ABSENT(S)** : Nicolas HERQUE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE

Nombre de membres ayant  
assisté à la séance : **11**  
+ **3 Procurations**

Votes pour : **14**  
Abstentions : -  
Votes contre : -

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels son au nombre de .....et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Affiché à la porte de la Mairie  
Le 27 juillet 2023

-----  
L'an deux mille vingt-trois, le 21 juin à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

**PRÉSENTS** : André MIR, Philippe AIZIER, Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUÉ

**ABSENTS (excusés)** : Jacques SALAT, (procuration à André MIR), Aline NARS René DARAN, Alain DEDIEU (procuration à Hélène GUIOUNET) Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Jean-Henri MIR

-----  
Le conseil municipal, le Maire entendu après en avoir délibéré :

- Approuve le compte rendu de la séance du 24 mai 2023
- Adopte le projet de protocole d'accord de fin de DSP des activités thermales avec la société HMS
- Prend acte du rapport annuel du délégué (SUEZ) pour l'exercice 2022 dans le cadre de la DSP de l'eau
- Autorise monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 au contrat de DSP de l'eau
- Adopte les tarifs de la Taxe de Séjour pour l'exercice 2024
- Adopte les décisions budgétaires modificatives 2023/01 pour les budgets annexes du centre thermal et du budget de l'eau
- Arrête les modalités de prise en charge des déficits des régies.
- Valide :
  - o Les tarifs de la cantine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2023
  - o La mise à jour du règlement intérieur de la cantine scolaire
- Valide le montant de la subvention annuelle relative à la convention de partenariat avec le Parvis
- Sollicite l'Etat et le département des Hautes-Pyrénées pour l'attribution d'une subvention pour la construction d'une salle des sports aux abords du stade municipal.
- Adopte le règlement applicable pour l'attribution d'une aide financière aux habitants de Saint-Lary Soulan pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie.

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec ALTISERVICE concernant la refacturation de carburant utilisé par les navettes communales (période 2023 2026).
- Dans le cadre de l'Habilitation du forage SL5 / Protocole Gonarthrose : autorise la prise en charge par la commune des frais de cure des curistes participant à l'expérimentation et des honoraires des médecins en découlant.
- Adopte la motion relative au maintien de la Trésorerie Aure Louron

Prend connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales à savoir :

- Décision 2023-16 relative aux marchés attribués à la société ATTM pour les travaux de création du sentier de l'eau.
- Décision 2023-17 relative à l'avenant n°1 au marché de l'entreprise STAS DOYER pour la fourniture et la pose de baignoires thermales aux thermes de Saint-Lary Soulan
- Décision 2023-18 relative au marché de l'entreprise BLACHERE pour les illuminations de fin d'année (saison 2023/2034 – renouvelable 2 fois)

Prend connaissance des informations suivantes communiquées par monsieur le Maire et concernant :

- Le projet d'hôtel de charme à Caneilles et la réunion prévue avec les services de l'Etat
- La procédure d'homologation du forage SLS5
- La circulation des VTT au départ du village d'Ens
- Le projet de piste VTT Pla d'Adet – Vignec
- La règlementation relative à la route du Col du Portet durant la saison estivale
- Le projet de lotissement Chante Coucou et la procédure du Bail Réel Solidaire
- L'état d'avancement du projet de salle de congrès / cinéma
- Les travaux du sentier de l'eau en vallée du Rioumajou
- Le programme des animations de l'été

La séance est levée à 21h00

**Le Conseil Municipal,**



**Le Maire,**

**André MIR**